



Le syndicalisme dans l'industrie du champagne

Infiltration fasciste dans la CGT ou délire fédéral?

Enquête dans les vignes

Ces derniers mois, les organisations de la CGT avaient été alertées par la Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT) d'une infiltration d'éléments fascistes dans la confédération et plus particulièrement dans les syndicats du secteur du champagne.

L'alerte était d'autant plus inquiétante que ces syndicats ont une histoire bien particulière. Une histoire que nous avons largement étudiée dans un dossier spécifique de la revue des CSR¹.

DE L'ANTIFASCISME AU FASCISME?

Nous nous limiterons donc à rappeler que les 4 syndicats territoriaux de ce secteur professionnel se sont toujours refusés à constituer des syndicats d'entreprises et continuent de fonctionner sur la base organisationnelle du syndicalisme révolutionnaire, à savoir le syndicat professionnel territorial.

Il est également utile de préciser que le syndicalisme d'industrie (professionnel) dans le champagne doit beaucoup à son plus célèbre militant, Gaston Martin.

Il se forme dès son plus jeune âge, lors des cours du soir à la Bourse du travail d'Epernay, aux côtés de son père et ses camarades syndicalistes révolutionnaires. Le jeune Gaston va réorganiser syndicalement la profession². Le syndicat semi-clandestin des cavistes CGTU de la région

d'Epernay va donner naissance à un syndicat réunifié de 2 000 adhérents lors des grèves de 1936. En 1944, 95% des ouvriers du champagne sont syndiqués dans une CGT qui ne connaîtra pas de scission en 1947-48. Entre temps, Gaston Martin est passé à la clandestinité et utilise le vaste réseau des caves qui s'étendent sous la ville pour y organiser les réunions de la Résistance. Il devient le responsable militaire des FTP de la Marne, ce qui l'amène à organiser le maquis de la forêt de Montmort.



Portrait de Gaston Martin dans l'UL CGT d'Epernay

C'est lui qui, jusqu'à son décès en 1999, va apparaître comme un repère politique aux générations qui s'engageront dans ses pas. Et plus particulièrement dans un département où les affrontements entre l'extrême droite et les antifascistes furent constamment très violents. Des

émeutes contre le congrès des Faisceaux le 28 juin 1926 à Reims jusqu'à l'attaque meurtrière d'un commando de la CFT sur un piquet de grève de la VMC rémoise, principale usine de bouteilles de champagne³, en 1977.

Les accusations publiques de la FNAF envers les principaux responsables de l'Intersyndicat CGT Champagne provoquent évidemment un choc parmi celles et ceux qui connaissent cette réalité syndicale.

Notre tendance syndicale a donc profité des vendanges d'août 2026 pour participer à la chasse aux fascistes lancée par la FNAF. Nous sommes allés enquêter sur le terrain comme Pierre Monatte l'avait fait après les émeutes champenoises d'avril 1911⁴. Et nous devons l'avouer, nos trophées de chasse furent bien maigres.

Nous avons bien croisé des partisans de l'extrême droite. Mais nous rassurons les responsables fédéraux qui siègent à leur poste à Montreuil, commune agricole bien connue de Seine Saint Denis. Les patron-ne-s d'extrême droite de la Marne n'apprécient pas vraiment l'Intersyndicat CGT Champagne.

Maintenant que le suspense est tombé, nous pouvons nous intéresser à l'expérience de ce syndicalisme d'industrie et étudier en quoi ce savoir-faire pourrait revitaliser une fédération qui pose bien des questions.

LES PARTICULARITÉS DU VIGNOBLE CHAMPENOIS ET DE SON SYNDICALISME.

L'aire d'appellation contrôlée s'étend sur plusieurs départements, Seine et Marne, Haute Marne, Aisne, Aube et Marne, soient 319 communes. Le vignoble marnais, représentant 66% du terroir, se situe principalement dans la région d'Epernay.

L'exploitation du vignoble est très majoritairement le fait de petit-e-s propriétaires qui font le choix historiquement de vendre leur raisin aux 410

Maisons de Champagne et plus récemment d'utiliser les 120 coopératives qui vont le vinifier et commercialiser. Actuellement ces maisons ne possèdent que 4 000 hectares sur les 34 200 de l'aire.

Pendant plusieurs générations, ces petit-e-s vigneron-ne-s tiraient des revenus très modestes de leur travail, d'où les émeutes de 1911, caractérisées par les incendies des maisons de champagne et l'occupation de la région par 40 000 militaires. Il-elle-s étaient contraints de se salarier, bien souvent dans ces mêmes entreprises.

Dans les années 1970, la popularisation de cette boisson a entraîné un véritable boom économique, marqué par l'accroissement très rapide du niveau de vie des 16 460 exploitants. Ce qui explique que les centaines de villages viticoles ont été peu affectés par l'exode rural. Cette industrie fournit un chiffre d'affaires cumulé de 5,7 milliards d'euros (chiffres de 2025).

L'autre particularité de ce terroir est la puissance du syndicalisme CGT, caractérisé par un exercice constant du contrôle ouvrier. Le maintien du syndicalisme d'industrie permet aux militant-e-s de maîtriser toutes les étapes de mise en valeur de leur produit, et ce du travail de la vigne jusqu'à la réflexion sur la commercialisation internationale.

Le secteur est organisé sur la base de 4 syndicats territoriaux, trois de cavistes concernant les zones de Reims, Ay et Epernay et le dernier regroupant les vigneron-ne-s. Ils sont fédérés dans une union « Intersyndicat » qui les coordonne très étroitement au quotidien.

Cette structuration efficace explique sa capacité à profiter d'une situation favorable à partir de 1944. Le patronat champenois sort très divisé du conflit mondial. Un secteur qui a clairement collaboré avec l'occupant et avec le régime de Vichy, lui fournissant un produit de qualité pour ses fêtes. Pierre Taittinger, ancien dirigeant des Jeunes patriotes côtoie René Bousquet alors préfet de la Marne. Robert Jean de Vogüé, dirigeant de Moët et Chandon, accepte d'abord certaines fonctions dans les organismes mis en place par Vichy. Elles lui permettent de défendre les intérêts de la profession

et aux maisons de payer leurs salarié-e-s. Il va cependant s'engager progressivement dans la résistance jusqu'à sa déportation⁵.

Le syndicat CGT clandestin lancera une grève pour demander sa libération. Cette

action commune contre le fascisme facilitera la mise en place d'une convention collective de qualité à la Libération, conquise par une syndicalisation quasi généralisée.

Le boom du champagne dans les années 1970 permettra à la CGT, respectueuse de son indépendance de classe, de multiplier les mobilisations unifiées dans l'industrie pour en faire une des plus avancées en termes de droits collectifs et de salaires. La bataille pour la CCN sera systématiquement priorisée sur les actions d'entreprise. Ce qui permettra à l'Intersyndicat de déployer régulièrement, dans les manifestations, le cortège imposant de ses syndicats territoriaux.

Cette force de la CGT dans les vignobles n'avait pour similitude que celle du Languedoc-Roussillon où le syndicalisme révolutionnaire fut très prégnant dans les campagnes. Mais la situation de la viticulture divergea. Alors que la Champagne augmentait régulièrement sa production, celle de l'est de l'Occitanie voyait ses surfaces se réduire au fil des années. En outre, la récolte y est mécanisée, pratique qui est interdite dans l'AOC champagne où les vendanges doivent être réalisées à la main.

Par contre, rien ne les distingua des autres régions viticoles en ce qui concerne la progression du vote d'extrême droite. La Marne fut percutée par la crise du Parti communiste. Ce département avait une double spécificité. Tout d'abord une faiblesse historique du Parti socialiste qui a donné, plus encore que dans les autres départements, une influence très forte au syndicalisme révolutionnaire dans un PC départemental hégémonique et connu également pour être très critique de son appareil national. Lors des élections municipales de 1977, pratiquement toutes les villes de la Marne sont conquises par le PC. L'extrême gauche n'arrive pas à s'y implanter

après mai 1968. La longue crise du parti va donc laisser un vide dans lequel l'extrême droite va s'engouffrer. Mais la question idéologique n'est

pas suffisante pour expliquer cette progression qui permet au RN d'obtenir la moitié des suffrages

dans bien des villages de la Marne. La présence immigrée y est pratiquement nulle et l'économie locale n'est pas en crise.

Par contre l'embourgeoisement du mode de vie a percuté de plein fouet la traditionnelle sociabilité paysanne et ouvrière. Il n'y a plus de vie culturelle et d'entraide dans ces espaces où les familles copient, comme partout ailleurs, la culture individualiste nord-américaine. La contre-société a disparu et avec elle toute perspective politique de rupture avec le capitalisme.

Cette désocialisation n'est pas spécifique aux espaces ruraux de Champagne mais elle y est certainement plus brutale. Et c'est ce qui va expliquer, au fil des années, un relatif repli des militant-e-s sur leur profession mais aussi sur les grosses entreprises.

Depuis quelques années, une réaction saine a été engagée. C'est dans cette dynamique de retour à ses fondamentaux que l'Intersyndicat a décidé de relancer une syndicalisation orientée vers tous les secteurs du salariat. Elle prend appui sur l'intervention systématique en direction des vendangeurs et vendeuses.

L'HÉBERGEMENT AU CENTRE DE LA PRÉCARISATION.

Les vendanges de septembre constituent un temps fort du processus de production du champagne. Mais elles sont également centrales pour la vie sociale du territoire.

Pendant deux semaines une bonne part de la population se mobilise à travers les réseaux familiaux, de voisinage et d'amitié. Chaque petit-e exploitant-e essaie de rallier à lui toutes les solidarités de proximité. Mais cette main d'œuvre n'est pas suffisante pour les vignerons de taille



Campement de saisonniers, au milieu de la ZUP d'Epernay

moyenne et encore moins les maisons de champagne.

Pendant des décennies ce sont des dizaines de milliers de prolétaires qui sont venus du Nord Pas de Calais mais aussi de l'est de la France. Ils sont nombreuses et nombreux à utiliser leurs congés payés pour participer à un travail, il est vrai physique, mais qui s'organise dans la bonne humeur. Les repas, pris en commun, sont copieux et, le soir, les vendangeoirs et les bistrot de villages servent de lieux conviviaux où l'on danse et l'on chante.

La situation va évoluer et se dégrader avec l'embourgeoisement des exploitants vignerons et la culture du profit. Dans les années 1990, la main d'œuvre traditionnelle est progressivement remplacée par des gens du voyage, des étudiant-e-s mais aussi les premiers prolétaires des pays de l'est, en premier lieu des Polonais-es.

La pression pour le maintien du taux de profits va amener les exploitants vignerons mais aussi les maisons de champagne à intensifier l'exploitation des vendangeurs. Ce n'est possible qu'en

mobilisant les populations les plus précarisées, acceptant des conditions de travail et d'hébergement de plus en plus dégradées. La dénonciation par les patrons de la « fainéantise des jeunes français-e-s » sert de prétexte au recrutement de contingents issus de Turquie, de l'est de l'Europe, de jeunes provenant d'Afrique subsaharienne,... Les seuls « nationaux-ales » appréciés sont les « teuffeur-euse-s » et autres « gens du voyage » qui disposent de véhicules leur servant d'habitat mobile.

" La Champagne doit accueillir chaque année plus de 100 000 vendangeur-euse-s dont les 2/3 dans la Marne. "

En août 2026, la situation a encore empiré car, au fil des années, ces salarié-e-s surexploité-e-s renoncent à renouveler un vécu catastrophique, fait de travail dissimulé, de voyages laissés à leur charge et d'hébergement dégradé. Le besoin de renouvellement de la main d'œuvre amène les prestataires à se concentrer désormais sur un recrutement en région parisienne parmi les jeunes Africain-e-s, et dans les communautés roms et « turques » de Roumanie et de Bulgarie.

Les exploitant-e-s évoquent les difficultés d'hébergement pour sous-traiter cette question à des prestataires. Les normes sociales instaurées par

le décret du 24 août 1995 et complétées par l'arrêté ministériel du 1er juillet 1996 (intégré au Code rural et de la pêche maritime) ont donné une justification aux patrons pour se décharger de leurs usages historiques d'hébergement.

Pourtant ce sont ces mêmes exploitant-e-s qui ont amené la dégradation de la situation du logement. Ils ont laissé des maisons de village et autres vendangeoirs se détériorer, en refusant d'y mener les travaux nécessaires à la mise aux normes. Avize, une des communes les plus riches de

France, montre un centre-ville laissé à l'abandon. Ailleurs, l'œnotourisme a favorisé le basculement de nombreux logements vers l'application Airbnb.

La Champagne doit accueillir chaque année plus de 100 000 vendangeur-euse-s dont les 2/3 dans la Marne. Cette prise en charge sous-traitée aux prestataires donne un pouvoir inquiétant à ces individus. Il-elle-s ont pignon sur rue. Le plus souvent issus de l'immigration et s'appuyant sur des canaux communautaires, il-elle-s ont construit, au fil des années, des réseaux de recrutement et d'hébergement tentaculaires. Les plus influents organisent plus de 1 000 vendangeur-euse-s et se comportent comme les véritables patrons dans des vignes qui ne leur appartiennent pas. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que leur montée en puissance s'oriente vers des prestations à l'année visant le cœur du métier, le travail de la vigne.

1



BAREME DU SALAIRE A TACHE VENDANGES 2026

Réunion Commission vendanges du 24 juillet 2026

Exploitations Viticoles de la Champagne

→ **Prix du kilo brut** suivant le rendement moyen de l'exploitation et selon si le débardage est effectué ou non par le tâcheron et si les vignes ont été effeuillées ou non.

Rendement moyen de l'exploitation	Vignes non effeuillées Avec débardage (*)	Vignes non effeuillées Sans débardage	Vignes effeuillées Avec débardage	Vignes effeuillées Sans débardage
10 000 kg et +	0.231 €	0.198 €	0.171 €	0.138 €
+ de 7000 kg à à - 10 000 kg	0.266 €	0.233 €	0.206 €	0.173 €
3000 kg à 7000 kg	0.312 €	0.279 €	0.252 €	0.219 €

→ **Prime qualitative de tri**

La prime qualitative de tri est à ajouter au prix du kilo brut lorsque les cagettes auront été remplies de raisins mûrs en parfait état sanitaire (à l'exclusion des raisins verts et pourris), sans sarments, feuilles, terre et cailloux.	+ 0.020 €
---	-----------



Le salarié rémunéré à la tâche ne peut percevoir un salaire inférieur à ce qu'il aurait perçu s'il avait été rémunéré à l'heure (SMIC 12.31 €/h).

(*) **LE SALAIRE COMPREND :**

- Le temps de cueillette ;
- La distribution des cagettes par les cueilleurs (placées en tas au pied de la vigne) ;
- Le débardage des cagettes par les cueilleurs aux extrémités des rangs avec aide au chargement pour le transport des raisins.

Le salaire s'entend pour UN vendangeur à tâche non nourri et non logé.

www.sgv-champagne.fr

17-19 avenue de Champagne - BP 90176 - 51205 - Epernay Cedex - Tél. 03 26 59 55 00 - Fax. 03 26 54 97 27
89 Grande Rue de la Résistance - 10110 Ber-sur-Seine - Tél. 03 25 29 65 80 - Fax. 03 25 29 77 81

La question du logement n'est donc pas exclusive. Elle est souvent liée à celle des salaires et du travail dissimulé. Les conventions collectives sont ainsi directement menacées.

Les premières attaques sont menées au début des années 1990 avec l'emploi des « gens du voyages ». C'est, entre autres, l'emploi d'enfants qui va accompagner la mise en place du paiement des salaires à la tâche. Elle est actuellement de 0,23 centimes du kilo de raisins coupés (pour les vignes permettant un rendement de 10 000 kg à l'ha). Le salaire ne peut être inférieur au SMIC horaire mais ce type de rémunération dégrade l'ambiance des équipes de

travail, en mettant la pression sur les salarié-e-s qui rencontrent des difficultés physiques. Malgré les déclarations patronales qui apparaissent dans les documents officiels du Syndicat général des vignerons (SGV) le salaire est bel et bien collectif, ce qui est légalement interdit.

Rappelons qu'en 2024 par exemple le prix du kilo de raisin vendu aux maisons de champagne était en moyenne de 7,35 euros. Dans la Côte des Blancs il atteint les 10 euros.

Le transport des personnes extérieures à la région n'est pas pris en charge, contrairement à la nourriture. Mais si elle l'est, son montant conventionnel sera déduit du salaire. En 2025 les tarifs étaient les suivants : 1,79 euros pour le petit-déjeuner, 10,76 euros pour le déjeuner et 7,17 euros pour le dîner. Soit un total quotidien de 19,72 euros.

Si, à cette somme, on ajoute les frais de transport, il apparaît normal que ce CDD, de 15 jours maximum, ne soit d'aucun intérêt pour un saisonnier. Pour comparaison, rappelons qu'un-e ouvrier-ère du BTP en grand déplacement bénéficie non seulement de la prise en charge de ses frais de transport mais aussi d'une indemnité d'au moins 80 euros si l'accueil matériel n'est pas assuré par le patron.

LA CARAVANE DES VENDANGES

Depuis 8 ans, la CGT a relancé une action planifiée en direction des vendangeuses et vendangeurs. Elle est menée par une coordination de l'UD de la Marne, l'UL d'Epernay et l'Intersyndicat Champagne.

Au fil des années, la Caravane des vendanges s'est structurée et a renforcé sa méthode d'intervention. Le véhicule de l'UD, rouge et floqué, se déplace dans les vignes en direction des saisonnier-ère-s. L'équipe militante distribue des tracts en 7 langues, destinés à informer sur les droits salariaux et d'hébergement.

En parallèle deux autres véhicules, avec vitres teintées, circulent discrètement dans les chemins vicinaux, forestiers et à proximité des exploitations pour repérer les campements clandestins et les

habitats saturés. Des signalements réguliers sont transmis à l'inspection du travail afin d'engager des contrôles administratifs.

Nous avons pu nous déplacer avec les camarades et constater leur motivation. Leur investissement est d'autant plus remarquable que leurs congés et heures de délégation sont mutualisés au détriment de l'investissement dans leur entreprise respective, avec d'éventuelles critiques de salarié-e-s.

Ces interventions s'inscrivent dans une action prolongée. Ainsi l'Intersyndicat s'est porté partie civile sur plusieurs procédures visant des prestataires de service et leurs donneurs d'ordre. Le 5 mars 2026, une prestataire s'est vue condamnée à deux ans de prisons ferme pour traite d'êtres humains, travail dissimulé et emploi de travailleur-euse-s sans papiers. Malheureusement, dans ce cas comme dans tous les autres, les exploitant-e-s sont relaxés. Et ce alors que les textes de loi affirment la responsabilité pénale du donneur d'ordre direct.

Mais les enjeux financiers et les profits sont tels que ces condamnations ne suffisent pas à modifier la situation. Et ce d'autant plus que le nouveau préfet de la Marne agit dans le sens d'une sous-estimation de la réalité. Cette année, deux décès dans les vignes sont intervenus dès le début des vendanges, lors des fortes chaleurs. Elles ont été immédiatement dénoncées par la CGT. Le préfet s'est exprimé sur le « caractère outrancier » de la déclaration de la CGT et a défendu la qualité du dispositif déjà activé par ses services.

C'est pourquoi la Caravane des vendanges s'inscrit désormais dans une stratégie à moyen terme. La CGT accroît la pression afin d'imposer un cahier des charges qui aille au-delà des questions environnementales et intègre les réalités sociales. L'Intersyndicat porte la revendication d'un label de haute valeur sociétale qui reconnaîtrait le respect de normes sociales.

Il agit pour que la profession et les autorités publiques définissent une véritable politique de l'hébergement. Car il apparaît incroyable que 30 ans après la définition de normes légales, aucune étude ne soit disponible sur les capacités d'hébergement de la région. La bourgeoisie



Des salarié·e·s bulgares portant les T-shirt de la CGT

assume pleinement son refus de gérer la question. Le patronat n'intervient que pour contourner le Code rural qui interdit l'hébergement des salariés agricoles sous tente, à l'exception des départements expressément désignés par l'arrêté du 1er juillet 1996 et après autorisation de l'inspection du travail. Aucun département de l'appellation Champagne n'était concerné par cette exception. L'Intersyndicat agit pour que l'interdiction de l'hébergement sous tente soit, bien évidemment, inscrit dans le label.

Cette expérience syndicale nous apparaît non seulement riche en propositions tactiques mais elle s'inscrit dans une dynamique concrète de classe et internationaliste. Elle devrait servir de modèle à toutes les autres régions agricoles.

Il est donc difficile de comprendre l'attitude agressive de la direction de la FNAF-CGT. Une attitude qui ne porte pas seulement préjudice aux travailleur·euse·s du champagne. Car la fédération a choisi de démarcher le camarade qui siège dans les commissions paritaires de la Convention Collective des Vins et Spiritueux (CNVS). Or les syndiqué·e·s du champagne et du cognac, uni·e·s dans leur pratique syndicale, représentent 80% des effectifs de la fédération dans cette convention.

Ils apparaissent comme le point d'appui pour mener la bataille syndicale sur les conventions. En Champagne l'action vise à intégrer l'ensemble des salarié·e·s de la branche à l'avenant régional du champagne de la CNVS. Car cet avenant ne vise que les travailleuses et travailleurs des maisons de champagne. Il existe également une petite convention régionale : « la Convention Collective des Exploitants Viticoles de Champagne » qui s'applique aux exploitants, et dans le cadre de la fusion des branches, la fameuse CCN de la Production Agricole et CUMA (Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole) que les patrons appliquent opportunément selon leurs intérêts, depuis le 1 avril 2021. Quant aux salarié·e·s des coopératives vinicoles, il·elle·s disposent de leur propre convention.

Mais cette parcellisation n'est pas complète. Les prestataires se sont récemment organisé·e·s en syndicat au niveau régional et ils ont adopté la CCN ETARF (Entreprises de Travaux et Services Agricoles, ruraux et forestiers) du 8 octobre 2020. Comme nous l'avons dit, leur action ne cesse de s'élargir aux travaux de la vigne. Cela est facilité par la modification récente de l'AOC qui simplifie la taille de la vigne destinée à entretenir la vigueur des cèpes. Les prestataires, peu qualifié·e·s, se

retrouvent en situation de pouvoir remplacer des ouvrier·ère·s vigneron·ne·s diplômé·e·s sur cette activité.

Les camarades de l'Intersyndicat conservent leur mandatement pour les négociations sur l'avenant champagne de la CNVS mais pour les autres négociations, au niveau national, les dirigeant·e·s de la FNAF ont la main. Or ces négociations sont menées à froid, sans campagne de mobilisation.

Il y a donc urgence, en Champagne, mais surtout dans toutes les autres régions vinicoles à lancer une dynamique de syndicalisation et d'action. Or elle ne pourra se matérialiser sans l'impulsion des syndicats qui maîtrisent un savoir-faire militant.

Il s'agit donc de comprendre la nature des obstacles dressés par la direction de la FNAF-CGT. Comment expliquer sa politique destructrice?

Car notre enquête qui s'appuie sur des observations de terrain entre en contradiction avec les accusations de la direction de la FNAF-CGT à l'encontre de l'Intersyndicat Champagne.

INSTRUMENTALISER L'ANTIFASCISME

Certains reproches adressés aux responsables de l'Intersyndicat sont entendables. Ainsi, certains d'entre eux·elles sont systématiquement dénoncés en tant que propriétaires de vigne. C'est le cas dans le dossier présenté par la FNAF afin d'empêcher au délégué de l'Intersyndicat de participer au 54ème congrès confédéral. 4 militants sont ciblés comme étant « *eux-mêmes à la fois salariés viticoles ou cavistes de maisons de champagne et propriétaires de vignes dans le champagne* ». Il est évident que la propriété de petites parcelles fort rentables influe sur les intérêts de classe et l'idéologie de leurs bénéficiaires. Mais la direction de la FNAF en déduit que cette situation fait d'eux des agents, conscients ou inconscients, des théories d'extrême droite.

Notons tout d'abord que cette analyse est pour le moins incohérente avec la stratégie du « Front populaire » systématiquement défendue dans la presse de la FNAF. Car le Front populaire a



**Affichage CGT sur le RN en aout 2026
sur les panneaux d'Epernay**

vocation justement à rallier à lui la petite bourgeoisie antifasciste. Or c'est justement ce que font les camarades de l'Intersyndicat CGT du champagne en combattant les discours nationalistes dans les vignes, par une action concrète d'unification du prolétariat au-delà des nationalités. C'est-à-dire en dépassant les intérêts immédiats qui parfois divisent notre classe mais aussi en essayant de conscientiser les propriétaires.

La question de la propriété individuelle des moyens de production va bien au-delà de la simple possession de vignes. Elle s'impose aussi aux nombreux salarié·e·s qui possèdent des actions dans le cadre de l'épargne salariale. Nous pourrions également étendre cette problématique des revenus et de l'appartenance de classe en soulignant que des salaires de responsables fédéraux et des « frais professionnels » nettement supérieurs à ceux des adhérents « de base » jouent dans le même sens. Où ces dirigeants investissent-ils leur sur-revenu? Un permanent syndical à vie, appartient-il au prolétariat? La question est encore plus pertinente si l'on adopte l'analyse sociale-démocrate de la direction de la FNAF qui estime

que le cadre politique de l'exploitation c'est l'entreprise. Alors, prolétariat ou petite bourgeoisie intellectuelle quand un responsable fédéral est directement salarié par la FNAF au siège de la CGT à Montreuil?

Rappelons-nous que les principaux partis fascistes et autres organes de la collaboration (PPF, RNP, Centre syndicaliste de propagande,...) ont été créés et structurés entre 1940 et 1944 par des permanent-e-s syndicaux-ales et politiques, issu-e-s de la CGT, du PC et du PS. Ces personnages ont voulu maintenir leurs intérêts de classe, en tant que cadres dirigeant-e-s. L'appartenance à la petite bourgeoisie, et l'éventuel basculement vers l'extrême droite, ne se limite donc pas à la propriété de quelques ares de vignes.

Mais il nous apparaît très étonnant que ce soit la direction de la FNAF-CGT qui dénonce cette réalité. Car cette réalité n'est pas propre au salariat du champagne. Dans les zones rurales, il est plus que courant que des ouvrier-ère-s disposent, souvent par héritage, de parcelles de terres qui leur offrent des revenus complémentaires. Depuis quand la FNAF-CGT leur interdit elle de se syndiquer ou d'être mandatés dans des instances?

Les accusations d'infiltration et d'accointance avec l'extrême droite relèvent d'une dénonciation bien plus inquiétante. Car elle sous-entend l'action d'une fraction nationaliste au sein même de l'Intersyndicat.

De 1928 à 1934, Les partis communistes ont défendu une ligne politique sectaire visant à traiter de « fascistes » tous les autres courants du mouvement ouvrier. Les termes de « sociaux-fascistes », d'« hitléro-trotskistes » et d'« anarcho-fascisme » inondent alors la presse stalinienne. Certains y répondent en retournant l'insulte, dénonçant le « fascisme rouge » des partis communistes.

Ces pratiques de division ont facilité l'arrivée au pouvoir des nazis et des fascistes en Europe.

Cette stratégie suicidaire ne saurait donc être acceptée dans le mouvement ouvrier.

Une telle instrumentalisation ne peut être que condamnée s'il s'avère que les accusations ne sont pas fondées.

Cela fait des années que la CGT d'Epernay mène une bataille pour le contrôle des panneaux d'affichage de la région aux organisations d'extrême droite qui s'en prennent aux expressions



Cordon de sécurité qui interdit aux délégués de l'Intersyndicat l'accès au congrès fédéral

de l'UL et de l'Intersyndicat. C'est une réalité objective pour toutes celles et tous ceux qui connaissent la région. A l'approche des vendanges, un nouvel affrontement s'est produit. Nous avons pu constater que la CGT a, de nouveau, systématiquement recouvert les affiches du RN, avec les siennes. Les militants antifascistes de la ville qui manifestent chaque année, au premier mai, avec la CGT peuvent témoigner de cette réalité.

Et pourtant, la direction de la FNAF a interpellé la commission confédérale de lutte contre les idées d'extrême droite afin d'obtenir l'exclusion de la direction de l'Intersyndicat: « Dès l'automne 2025 la fédération a dénoncé à plusieurs reprises la tentative d'entrisme d'extrême droite menée par un individu petit patron poujadiste inféodé aux forces de police et par une fraction de l'intersyndicat CGT du Champagne, dans une alliance assumée ». (déclaration du 18 mai 2026)

Les accusations de la direction fédérale reposent sur des captures d'écrans de réseaux « sociaux » d'adhérents de l'Intersyndicat où ces derniers expriment leur accord avec certaines publications de militants d'extrême droite qui y sont exposées. Or les camarades n'ont jamais nié que le vote d'extrême droite gangrène leur base. Malheureusement quel syndicat CGT peut-il actuellement affirmer qu'il ne subit pas la même pression, surtout dans la ruralité? Nous constatons, par exemple, que très peu de syndicats CGT se sont engagés, dans leur entreprise, en juin 2025 pour contrer le vote RN. Beaucoup de militants ne savent pas argumenter ou ont tout simplement peur de perdre des électeurs et adhérents.

On peut reconnaître aux camarades de l'Intersyndicat le choix de mener la bataille au sein même de leur organisation. Deux délégués syndicaux ont ainsi été démandatés. Le premier a préféré démissionner, reconnaissant avoir maladroitement « liké » un commentaire d'un site d'extrême droite dont il affirmait ne pas connaître l'appartenance politique. Le second assumait parfaitement son adhésion aux thèses nationalistes. L'Intersyndicat lui a donc signifié l'incompatibilité

de son adhésion à la CGT avec ses opinions. Il a été immédiatement démandaté.

" La direction de la FNAF a sali l'image de la fédération en instrumentalisant la lutte antifasciste, terrain sur lequel elle n'a aucune légitimité à s'exprimer. "

Dans ses conclusions, la commission confédérale appelle les syndicats de l'Intersyndicat à être plus vigilants sur le discours porté par ses adhérents et à renforcer

sa formation syndicale. Cependant elle déclare que « les accusations émises par la FNAF CGT à l'encontre de l'Inter-syndicat du Champagne et de sa direction syndicale ne sont pas fondées ». Elle précise que dans le cadre du respect des statuts confédéraux la FNAF « devra donc réintégrer dans l'ensemble de ses droits statutaires, le syndicat CGT Inter-champagne ».

Notre tendance syndicale estime que non seulement ces camarades doivent réintégrer leur fédération mais avec les excuses de cette même fédération et accompagnées de la démission de toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette mascarade nauséabonde.

La direction de la FNAF a sali l'image de la fédération en instrumentalisant la lutte antifasciste, terrain sur lequel elle n'a aucune légitimité à s'exprimer. Notre tendance syndicale est active depuis 30 ans dans l'antifascisme. Nous sommes reconnus pour nos analyses et nos actions. Et nous devons malheureusement affirmer que nous n'avons jamais vu les dirigeants de cette fédération ni de près ni de loin à nos côtés! Par contre la FNAF a été très impliquée dans la FSM, et donc proche des officines fascistes du régime syrien de Bachar el Assad et de la République Islamique d'Iran (Voir notre tract « Internationales syndicales, état des lieux et perspective » sur notre site).

Le discours antifasciste de la direction de la FNAF n'est pas le seul qui relève de la mascarade. Son « syndicalisme de classe » est tout aussi virtuel.

AU-DELÀ DU TRIOMPHALISME DE CONGRÈS, QUEL BILAN DE LA FNAF?

La lecture du journal de la fédération donne à penser qu'elle est engagée dans une dynamique de renforcement permanent. C'est d'ailleurs un document d'orientation quasi triomphaliste que les délégué-e-s au 13^{ème} congrès fédéral ont voté en février 2026.

Prenons l'exemple qui nous intéresse dans cette enquête, c'est-à-dire le chapitre consacré aux ouvrier-ère-s agricoles et intitulé « 3d. Force incontournable en agriculture ». Nous pouvons y lire comme bilan des dernières élections, en 2025, dans les chambres d'agriculture : « la CGT résiste et consolide ses potentialités d'actions au service des salariés agricoles », « notre campagne électorale nous a permis de résister et de croître... » et « ce sont des centaines de contacts et d'adhésions que nous réalisons au cours de ces périodes électorales qui renforcent notre réseau militant ».

Et la FNAF peut même se féliciter que « la CFDT stagne, tout en n'atteignant pas son objectif hégémonique d'être majoritaire à elle seule ».

Les rédacteur-ric-e-s de ces lignes et les délégué-e-s au congrès ont dû oublier de consulter les résultats des élections de 2019 et 2025. En 2019, la CGT était déjà bien engagée dans sa marginalisation. Elle demeurait première organisation dans seulement 24 départements pour le collège des salarié-e-s de la production agricole et dans 4 pour les salarié-e-s des groupements (coopératives,...). En 2025, elle ne maintenait sa position que dans 11 départements pour la production et dans aucun pour les groupements. Dans ce dernier collège c'est l'hécatombe, la CGT ne comptabilisant que 12,99% des suffrages face aux 49,05% de la CFDT. Parmi les ouvrier-ère-s agricoles, la CFTC (21,5%) passe devant la CGT (20,43%).

Mais les rédacteur-ric-e-s et délégué-e-s ont surtout dû oublier de participer à la campagne. Car toutes les UD et UL qui ont souhaité s'investir dans cette campagne témoignent d'une même absence de dynamique fédérale, d'une carence de matériel de propagande. Cet immobilisme a été observé et dénoncé dans tous les départements où nos militant-e-s agissent.

Dès que l'on sort des schémas institutionnels, des élections CSE et commissions paritaires, la FNAF ne sait pas ou ne veut pas faire. Pour fédérer les syndicats dans une campagne nationale et syndiquer les salarié-e-s isolé-e-s, la FNAF est totalement incompetente. Le site internet fédéral témoigne de cette carence de mobilisation nationale, de cette incapacité à s'adresser aux non syndiqué-e-s et à les organiser en dehors des institutions. Ce qui explique aussi le très faible investissement de la FNAF dans les organisations interprofessionnelles (UD et UL).

La FNAF se revendique, en effet, d'un « syndicalisme de classe » mais étonnement coupé du reste de la classe!

Cette réalité n'est pas un accident de parcours. Ces échecs répétés s'expliquent par la ligne politique de la FNAF, celle d'un syndicalisme institutionnel replié sur les entreprises. Les seules coordinations animées par les responsables fédéraux interviennent dans les groupes industriels, c'est-à-dire les entités capitalistes.

Ce syndicalisme totalement intégré aux institutions capitalistes se trouve donc en conflit ouvert avec le syndicalisme historique de la CGT qui reposait sur l'organisation par professions, le fameux « syndicalisme d'industrie » qui a donné nos conventions collectives de branche. Ce qui explique pourquoi la FNAF est une des rares fédérations qui s'est opposé lors du dernier congrès confédéral à l'orientation visant à la création de syndicat professionnels territoriaux.

Il est vrai que la fédération pouvait s'appuyer sur le texte voté lors de son congrès de février 2026. Un texte d'une confusion politique sidérale.

ENTRE PARITARISME FINANCIER ET SYNDICALISME D'ENTREPRISE, UNE FÉDÉRATION ENGLUÉE DANS LA SOCIAL-DÉMOCRATIE.

Débarassé de la présence de l'Intersyndicat du Champagne interdit de participation, le dernier congrès fédéral a donc pu voter, sans aucune contestation permise, une réaffirmation bien particulière du « *syndicalisme de masse et de classe* » :

- « *Les syndiqués doivent pouvoir identifier clairement ceux qui les exploitent pour définir leurs revendications* ». Le syndicalisme de classe c'est justement tout l'inverse. C'est aller au-delà des rapports entre individus pour adopter une analyse globale de l'exploitation capitaliste. Tout syndicaliste qui accueille des salarié-e-s dans une permanence se voit immédiatement confronté à la fameuse phrase : « j'ai un problème avec mon patron ». L'action de la CGT vise justement à dépasser ce rapport étroit avec un employeur pour le politiser au contact de salarié-e-s victimes de la même exploitation dans une autre entreprise. Ce qui est impossible à faire dans un syndicat d'entreprise! Le syndicat d'entreprise crée une conscience sociale-démocrate qui illusionne sur le mythe d'un patronat acceptable ailleurs.

- Pour justifier ce syndicalisme d'accompagnement, focalisé sur l'entreprise capitaliste, la FNAF a développé un argumentaire de congrès: « *Ceux qui prônent l'abandon de cette base de construction du syndicalisme, notamment en organisant des structures régionales ou départementales, contribuent au syndicalisme de collaboration de classe, tournant le dos à l'organisation collective des travailleurs, véhiculant un syndicalisme bureaucratisé, un syndicalisme à la main du patronat* ».

Rappelons que la FNAF se veut une organisation nostalgique du régime soviétique tout en continuant de citer la Charte d'Amiens.

Il va donc falloir que les dirigeant-e-s fédéraux-ales ouvrent enfin le compte rendu du congrès d'Amiens de 1906 et entre autres les pages qui listent les syndicats qui y assistent. Car la moitié de ces syndicats ont déjà abandonné leur structuration en métiers pour se réorganiser dans ces fameux syndicats d'industrie que la FNAF dénonce comme partisan de la « *collaboration de classe* »⁶.

Mais il va également être urgent d'ouvrir un livre sur l'histoire de la Révolution russe. Ils y trouveront très facilement toutes les références à l'impulsion lancée par Chliapnikov, Losovsky, Tomsy, soutenus d'ailleurs par Lénine et les autres dirigeant-e-s bolchéviques, dans le renforcement des syndicats d'industrie dans le cadre du processus révolutionnaire. Ils pourront ensuite nous fournir les pièces historiques qui démontrent que les bolchéviques défendaient « *un syndicalisme à la main du patronat* ».

" Le syndicalisme social-démocrate de la FNAF se cache derrière une phraséologie gauchiste qui occulte volontairement la nature profonde du syndicalisme de classe de la CGT. "

Nous pourrions également leur transmettre tous les comptes rendus des congrès de la CGTU et de l'Internationale Syndicale Rouge qui décident l'accélération de la construction des syndicats d'industrie, c'est-à-dire des syndicats locaux ou départementaux professionnels.

Le syndicalisme social-démocrate de la FNAF se cache derrière une phraséologie gauchiste qui occulte volontairement la nature profonde du syndicalisme de classe de la CGT. Son fonctionnement interne qui repose exclusivement sur des permanents amène ces derniers à refuser toute critique. Ainsi, lors du congrès fédéral, les syndicats de gardien-ne-s de troupeaux ont été violemment remis en cause suite, notamment, à leur critique du document d'orientation dans sa partie internationale.

Quant aux camarades de l'Intersyndicat, ils ont été accueillis par un service d'ordre qui leur a interdit l'accès au congrès en ciblant les délégués champenois comme « fascistes ».

Pourtant celles et ceux qui lisent la presse fédérale n'ont jamais pu y trouver la moindre critique adressée à l'Intersyndicat CGT.

L'hostilité ne s'est exprimée que lorsque l'organisation syndicale champenois a annoncé à sa direction fédérale que le prochain congrès se devait d'aborder la question des condamnations, le 31 octobre 2024, de 7 membres de cette même direction pour « détournements de fonds ».

C'est seulement à cette date que le bureau fédéral a découvert le fameux entrisme du « fascisme » champenois.

Nous ne pouvons que constater un blocage fédéral durable. Il condamne tou·te·s les syndiqué·e·s CGT de la branche à un immobilisme de nature purement défensif. Les syndicats concernés doivent donc réagir au plus tôt et sortir de leur entreprise. Car c'est le repli sur l'entreprise et le corporatisme quotidien qui ont permis cette dérive fédérale.

Nous invitons donc tous les syndicats de la FNAF à visiter le site de l'Intersyndicat:

cgtchampagnereims.fr

et pour les plus méfiant·e·s à profiter des vendanges 2027 pour aller observer sur le terrain l'action de cette organisation syndicale.

Car elle apparaît, pour toutes celles et tous ceux qui veulent renouer avec un vrai syndicalisme de classe, comme un modèle.



**Réseau
d'Industrie
Agro**



agriculture-industrie@gmx.fr

Notes

1 Le dossier peut être envoyé sur simple demande.

2 Nous conseillons l'excellent ouvrage « Champagne, un siècle d'histoire sociale ». Slava Liszek, Gaston Martin. Editions de la VO, 1995

3 Dans la nuit du 4 juin 1977, 5 militants de la Confédération Française du Travail attaquent le piquet de grève de la VMC, entreprise où Maurice Papon siège au conseil d'administration, avec des armes à feu. Deux grévistes sont blessés par les 17 impacts de balles. Pierre Maitre, militant CGT, est touché à la tête. Le 12 juin, jour de son enterrement en présence de 50 00 personnes, les confédérations syndicales appellent à des débrayages dans toute la France.

4 Cette enquête, menée sur le terrain par Pierre Monatte, est publiée en plusieurs articles dans La Vie ouvrière, consultables sur Gallica, site de la Bibliothèque nationale de France : <https://gallica.bnf.fr/accueil/fr/html/accueil-fr>

5 <https://www.cgtchampagnereims.fr/leconomie-du-champagne-sous-loccupation-allemande/>

6 <https://www.ihs.cgt.fr/wp-content/uploads/2021/03/11-1906-C.G.T-XV-%C2%B0-Congres-corporatif-Amiens-8-13-octobre-1906.pdf>